



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/BAH/1
3 février 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Deuxième session ordinaire de 1998
20-24 avril 1998, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION AVEC L'ÉTAT DE BAHREÏN
(1998-2001)

TABLE DES MATIÈRES

| | <u>Paragraphe</u> s | <u>Page</u> |
|--|---------------------|-------------|
| INTRODUCTION | 1 | 2 |
| I. SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE | 2 - 8 | 2 |
| II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE | 9 - 12 | 4 |
| III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS | 13 - 34 | 5 |
| A. Renforcement des capacités institutionnelles de gestion économique | 17 - 22 | 6 |
| B. Mise en valeur des ressources humaines, modes de subsistance durables et création d'emplois | 23 - 28 | 7 |
| C. Protection et régénération de l'environnement | 29 - 34 | 9 |
| IV. MODALITÉS DE GESTION | 35 - 38 | 10 |
| Annexe. TABLEAU DES OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR BAHREÏN (1998-2001) | | 12 |

INTRODUCTION

1. Le premier cadre de coopération avec Bahreïn fait ressortir les orientations du programme de coopération du PNUD pour la période allant de 1998 à 2001. Il repose sur l'évaluation des priorités de développement définies par le Gouvernement et sur la réponse que le PNUD se propose d'y apporter, conformément aux principes du développement humain durable. Établi à l'issue de consultations approfondies avec les partenaires nationaux, il tient compte de l'expérience acquise lors du cinquième programme de Bahreïn, des recommandations formulées aux conférences des Nations Unies, de l'examen à mi-parcours du cinquième programme de pays et d'un certain nombre d'évaluations sectorielles.

I. SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

2. Principaux indicateurs de développement. Bahreïn est un petit État insulaire de 598 625 habitants (chiffres de 1996). Les indicateurs courants révèlent une croissance démographique de 3,6 %, l'une des plus fortes au monde. Le profil démographique qui se dégage du recensement de 1991 montre que le taux de fécondité est de 3,2 % et la densité de population de près de 2 000 habitants au kilomètre carré, taux qui se situent également parmi les plus élevés au monde. Les considérations démographiques constituent donc une dimension essentielle de la croissance économique soutenue et du développement durable de Bahreïn.

3. L'État de Bahreïn parvient progressivement à réaliser ses grands objectifs de développement. Dans le Rapport sur le développement humain, 1997, il est classé quarante-troisième sur 175 pays, avec un indice de développement humain de 0,870 (chiffres de 1994). Les indicateurs sociaux montrent une nette amélioration de la qualité de vie. Ces résultats ont été facilités par le développement rapide de l'industrie du pétrole qui a permis de financer des investissements dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la diversification économique. Plaque tournante régionale des compagnies aériennes reliée à l'Arabie saoudite par un pont, Bahreïn a vu le tourisme se développer; parallèlement, l'augmentation rapide des activités bancaires off shore a renforcé son rôle de place financière. L'usine d'aluminium de la société Alba a favorisé l'apparition en aval d'unités industrielles de l'aluminium et le développement de la pétrochimie, jetant ainsi les bases d'une plus grande croissance en aval.

4. Obstacles au développement durable. Cependant, plusieurs facteurs, notamment les suivants, dont certains sont communs aux pays voisins, entravent le développement durable de Bahreïn :

a) L'exiguïté du marché intérieur qui rend le pays fortement tributaire de ses exportations de biens et services et, partant, de la prospérité de la région, en particulier de celle de l'Arabie saoudite. La base économique de Bahreïn, qui est liée au marché international du pétrole, est donc fragile, ce qui explique les grandes fluctuations du taux de croissance annuelle de son produit intérieur brut (PIB);

b) Le manque de possibilités d'exercer des activités rémunératrices, ce qui amoindrit les résultats obtenus en matière de développement humain durable. Cette situation tient à la croissance économique dérisoire et à la faible coordination des politiques d'éducation, de formation professionnelle, de salaires et d'emploi, d'une part, et aux stratégies nationales de l'emploi, d'autre part. À cela s'ajoute un autre problème, l'existence d'une main-d'oeuvre étrangère relativement bon marché (60 % de la main-d'oeuvre du pays);

c) Une population nationale très jeune dont la structure est constituée à 40,9 % de la tranche d'âge des moins de 15 ans, ce qui entraînera un afflux de nationaux sur le marché de l'emploi. Le décalage entre, d'une part, les compétences et les prétentions salariales de cette main-d'oeuvre potentielle en augmentation, et d'autre part, les conditions requises par les employeurs et le faible coût de la main-d'oeuvre importée, pose un problème économique, social et politique de taille;

d) La mondialisation et l'intégration dans l'économie mondiale, qui présentent de grands défis de positionnement du pays à l'aube du XXI^e siècle. Les stratégies de diversification économique et les politiques de promotion de l'investissement étranger se heurtent au fait que le secteur manufacturier, restreint et fragile, ne fournit que 17 % du PIB et que le secteur financier subit désormais une vive concurrence au sein de la région;

e) La fragilité et la vulnérabilité de l'écosystème du pays, aggravées par l'accroissement rapide de la population. En effet, la forte densité de population est source de pollution, ce qui est incompatible avec les niveaux de vie urbaine élevés et les belles zones côtières que suppose un tourisme en expansion. La surexploitation des ressources halieutiques a déséquilibré l'offre et la demande et la pollution causée par la navigation menace constamment la diversité biologique des eaux côtières peu profondes de Bahreïn;

f) L'épuisement des principales ressources naturelles du pays (le pétrole et l'eau), qui constitue également une source de préoccupation. Les réserves de pétrole de Bahreïn devraient s'épuiser dans sept ans environ. Le pompage national et régional de l'eau exerce de fortes pressions sur les aquifères d'eau douce et recourir essentiellement au dessalement pour faire face à la demande s'avère une solution excessivement coûteuse.

5. Objectifs et stratégies de développement national. Au lendemain de la guerre du Golfe, le Gouvernement a mis sur pied un comité de haut niveau chargé d'élaborer une stratégie de développement à long terme. Les objectifs et l'approche retenus combinent bonne gestion économique, promotion de l'entreprise privée et investissements publics dans les infrastructures économiques et sociales. Comme le montre le plan de développement quadriennal (1997-2000), cette stratégie à long terme a pour principaux objectifs d'augmenter la production et d'améliorer la qualité de la vie.

6. Ces dernières années, mise en valeur des ressources humaines et renforcement des capacités institutionnelles préoccupent les responsables de l'élaboration des politiques de développement, d'où la création d'un programme visant à augmenter le nombre de Bahreïnites dans la main-d'oeuvre totale.

7. La stratégie de développement insiste aussi sur le rôle du secteur privé en matière de financement, de construction et de gestion des installations essentielles dans les domaines des infrastructures et des services sociaux. On attend de la privatisation qu'elle offre de nouvelles possibilités aux Bahreïnites. On recherche également plus d'efficacité économique grâce au renforcement des capacités nationales disponibles en matière de commerce et de coopération économique internationale. Pour relever les défis de la mondialisation et de l'intégration du pays dans l'économie mondiale, le Gouvernement a créé récemment un comité national de haut niveau sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qu'il a chargé d'étudier les problèmes intersectoriels et les questions liées à l'adhésion de Bahreïn en tant que membre à part entière de l'OMC avant 2005.

8. En ce qui concerne l'environnement, le Gouvernement s'en tient résolument à son engagement de préserver les ressources naturelles et d'en assurer la gestion rationnelle. Il a récemment adopté une série de mesures institutionnelles et réglementaires telles que la mise sur pied d'une Direction nationale de l'environnement et la préparation d'un plan d'action tenant compte a) de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et de leurs taux de reconstitution et d'épuisement; b) de la capacité d'absorption de l'environnement et de l'adéquation entre technologie et viabilité. Le plan d'action appelle tous les services de l'administration, la société civile et le secteur privé à coopérer avec la nouvelle Direction qui est chargée de coordonner le processus.

II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

9. Prolongé d'un an, le cinquième programme de Bahreïn couvre la période allant de 1993 à 1997 et correspond aux objectifs de développement du pays : a) diversification économique; b) préservation des ressources naturelles et protection de l'environnement; et c) mise en valeur des ressources humaines. Plusieurs interventions ont été prévues afin de réaliser ces objectifs. Cependant, les ressources mobilisées et employées ont été inférieures aux prévisions, si bien que certains projets reposant sur le partage des coûts n'ont pu disposer de fonds suffisants. La guerre du Golfe et la baisse des subventions et des aides budgétaires accordées par les pays voisins qui en a résulté ont entraîné une réduction importante des ressources du budget de l'État affectées au développement et aux dépenses ordinaires, si bien que l'exécution de plusieurs projets du PNUD au titre du cinquième programme de pays prévoyant une participation aux coûts s'en est ressentie.

10. L'examen à mi-parcours des activités menées au titre du cinquième programme de pays a confirmé la pertinence des objectifs visés et démontré l'impact de l'appui du PNUD dans plusieurs domaines clefs. Le PNUD a notamment apporté son assistance dans les domaines suivants : a) renforcement des capacités du Ministère du pétrole et de l'industrie afin de promouvoir l'industrialisation et d'appuyer les petites et moyennes entreprises; b) création d'un système de surveillance des eaux souterraines et d'information sur la question; c) préparation d'un plan d'occupation des sols à l'horizon 2000; et d) promotion du développement de la mariculture.

11. L'examen tient également compte du fait que le Gouvernement a modifié ses priorités en raison des conséquences socioéconomiques et politiques de la guerre du Golfe et a donc mis davantage l'accent sur le lien entre emploi et mise en valeur des ressources humaines. Le PNUD a accompagné cette évolution et aidé le Gouvernement à mener un examen exhaustif du système éducatif et des besoins du marché de l'emploi.

12. Les principaux enseignements tirés du cinquième cycle de programmation sont les suivants :

a) Toute initiative nouvelle doit s'inscrire dans un programme intégré, l'accent étant mis davantage sur le lien entre les objectifs sectoriels et macroéconomiques, d'une part, et les préoccupations du Gouvernement, d'autre part, afin de produire un impact stratégique plus marqué;

b) La pertinence et l'avantage comparatif de l'action du PNUD dans un pays contributeur net ne peuvent se mesurer qu'à l'aune des services et de l'expertise fournis dans le domaine du développement, en tenant compte des possibilités qu'aurait le pays en question d'obtenir les mêmes services auprès d'autres sources;

c) Tout programme doit être obligatoirement fondé sur le principe d'appropriation par l'État, dont témoigne le recours à la modalité d'exécution nationale;

d) Le PNUD doit résolument promouvoir une approche globale onusienne du développement dans un pays contributeur net comme Bahreïn. Pour ce faire, il doit axer les programmes sur le renforcement du réseau de coordonnateurs résidents afin d'en améliorer la coordination, la complémentarité et les relations avec les autres partenaires pour le développement, en particulier les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods.

III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS

13. Le Gouvernement reconnaît l'intérêt de bénéficier de l'appui du PNUD pour assurer le développement socioéconomique du pays. Il cherche à coopérer avec le PNUD pour ses programmes de qualité et ses principes de neutralité et d'universalité. La position du PNUD en matière de développement humain durable, qui coïncide avec celle du Gouvernement de Bahreïn, est une dimension essentielle des activités de plaidoyer et de la formulation de stratégies de rechange. Le Gouvernement considère que le PNUD est une source de conseils techniques et méthodologiques en matière d'élaboration des politiques, un instrument de coordination des activités et d'échange de l'information et un catalyseur de la mise en oeuvre des programmes.

14. Il reconnaît que le PNUD joue un rôle de catalyseur et coordonne parfaitement les activités multilatérales. Aussi considère-t-il ce premier cadre de coopération comme le principal instrument de la coopération avec les organismes des Nations Unies. Principal collaborateur en amont, le PNUD est chargé de définir les synergies requises au sein des organismes des Nations Unies. À cette fin, le PNUD et le Gouvernement entendent collaborer

afin d'assurer le suivi de la mise en oeuvre des plans d'action des conférences mondiales des Nations Unies.

15. Bahreïn est un pays contributeur net et son gouvernement a apporté la quasi-totalité du financement du cadre de coopération actuel. La conception et l'exécution des interventions proposées visent à établir avec le Gouvernement un partenariat global efficace et avec le Bureau régional pour les États arabes des rapports de complémentarité s'inscrivant dans le cadre de coopération régional.

16. Une fois ces principes arrêtés, la stratégie relative au partenariat entre le PNUD et le Gouvernement visera à : a) renforcer les capacités institutionnelles de gestion économique; b) harmoniser mise en valeur des ressources humaines, moyens de subsistance durables et création d'emplois; c) promouvoir la protection et la régénération de l'environnement.

A. Renforcement des capacités institutionnelles de gestion économique

17. Ce domaine d'activité prioritaire prend en compte l'engagement du Gouvernement à diversifier la base de l'économie, à encourager le développement du secteur privé et à renforcer la coopération économique et commerciale internationale. Le renforcement de l'intégration au sein du Conseil de coopération du Golfe s'inscrit également dans le cadre de la volonté du Gouvernement de préparer l'économie de Bahreïn pour les années à venir. Si la plupart des interventions dans ce domaine d'activité se feront dans le cadre du programme régional, il reste que le Programme de mondialisation et d'adhésion à l'OMC, dont on trouvera une description au paragraphe 22 ci-après, contribuera directement à donner à Bahreïn la place qui lui revient au sein du Conseil de coopération du Golfe.

18. Analyse et observation du marché du travail. Dans le cadre du Programme d'action du Gouvernement en faveur de l'emploi, le PNUD continuera de promouvoir le renforcement des capacités institutionnelles en matière de planification et de coordination des ressources humaines. Dans un premier temps, il s'agira surtout de renforcer la capacité du Ministère du travail et des affaires sociales à analyser et à suivre l'évolution du marché du travail. Dans le cadre de cette activité qui a commencé en 1997, la mise au point d'une base de données informatisée sur le marché du travail est en cours, de même que la formation d'un personnel spécialisé. Ce programme, qui sera exécuté par des entités nationales, a été élaboré avec l'assistance de l'Organisation internationale du Travail, laquelle a été désignée organisme associé pour certains éléments du projet.

19. Plan directeur pour les petites et moyennes entreprises. Le PNUD assistera le Gouvernement dans l'élaboration d'un plan directeur et de programmes stratégiques pour le développement des petites et moyennes entreprises. Parallèlement à d'autres organismes des Nations Unies, il jouera un rôle important dans la mise au point de mesures efficaces dans les domaines de la complémentarité industrielle, de la régénération du marché du travail, de la formation et du crédit.

20. Privatisation et politiques de l'emploi. Le Gouvernement a sollicité l'assistance du PNUD pour analyser et gérer les relations entre les politiques de l'emploi et la privatisation.

21. Normes et programmes d'assurance de qualité. L'assurance de qualité, élément stratégique du secteur de la production, constitue un autre domaine d'intervention du PNUD pour la mise en place de mécanismes permanents de coordination. Le PNUD aidera également le Gouvernement à mettre en place des systèmes d'assurance de qualité conformes aux normes internationales, notamment en créant un organe chargé de superviser la certification qualitative au niveau national et reconnu comme tel au niveau international. L'appui du PNUD dans ce domaine facilitera l'intégration de Bahreïn aux réseaux internationaux d'information scientifique et technique.

22. Programme de mondialisation et d'adhésion à l'OMC. Le Gouvernement et le secteur privé sont conscients de l'importance du partenariat et de la collaboration dans le cadre des nouvelles procédures commerciales qui entreront en vigueur lors de la mise en application des règles de l'OMC d'ici à 2005. À cet effet, le Gouvernement a adopté un programme visant à libéraliser, à déréglementer et à décentraliser l'économie pour l'adapter aux exigences de l'intégration. Le PNUD contribuera à renforcer les institutions, à mettre en place un système de formation pour améliorer l'efficacité et la rentabilité des services publics et à développer les capacités du Ministère du commerce et de la Chambre de commerce et d'industrie pour leur permettre de satisfaire aux règles de l'OMC. Il participera à la mise en place d'une base de données sur les pratiques de subventionnement utilisées par les concurrents afin de faciliter les procédures de règlement des différends. La participation antérieure du PNUD au renforcement des capacités pour l'élaboration de stratégies et de politiques dans le domaine du commerce international sera mise à profit pour l'exécution de ce programme.

B. Mise en valeur des ressources humaines, modes de subsistance durables et création d'emplois

23. À Bahreïn, la mise en valeur des ressources humaines est étroitement liée aux modes de subsistance durables et à l'emploi. Dans le cadre de sa nouvelle stratégie en la matière, le Gouvernement prévoit de mettre en oeuvre trois programmes d'action interdépendants portant respectivement sur l'emploi, l'éducation et la formation professionnelle. L'assistance du PNUD au titre du premier cadre de coopération sera axée sur les principaux éléments de ces programmes d'action, notamment sur les interventions décrites aux paragraphes 24 à 28 ci-après.

24. Stratégies en matière d'éducation et de formation pour permettre aux Bahreïnites de s'adapter aux exigences du marché du travail. Le PNUD participera par des interventions stratégiques à l'adaptation du système d'éducation et de formation aux besoins à court et à long terme du marché du travail. Il s'agira notamment de renforcer la coordination entre les Ministères de l'éducation, du travail et des affaires sociales et des finances et de l'économie nationale, d'une part, et le secteur privé, d'autre part. Le PNUD contribuera également au transfert de l'expérience internationale en matière

d'enseignement technique intégré ainsi qu'à l'évaluation des normes et programmes de l'enseignement commercial.

25. Centre spécialisé de formation professionnelle. En collaboration avec le secteur privé, le Gouvernement a mis au point une stratégie nationale en matière de formation afin de faire de Bahreïn un centre hautement spécialisé de formation professionnelle pour la région du Golfe. Cette stratégie vise non seulement à permettre au pays de disposer d'une main-d'oeuvre qualifiée capable de s'adapter aux besoins de l'économie, mais encore à créer des revenus et à entraîner d'autres retombées économiques, en réduisant notamment le coût de la formation par personne grâce à des économies d'échelle. L'assistance du PNUD portera notamment sur l'évaluation du marché régional de l'enseignement et de la formation ainsi que sur la mise au point de programmes de formation de formateurs dans les domaines qui font l'objet d'une forte demande dans la région.

26. Programme de microfinancement au profit des entrepreneurs. Ce programme MicroStart destiné à octroyer des microcrédits aux entrepreneurs bahreïnites constitue l'une des principales initiatives prises par le PNUD au titre du premier cadre de coopération. À la suite d'une étude de faisabilité effectuée par le Programme de développement du secteur privé du PNUD, un programme pilote de trois ans a été mis au point pour aider 5 000 petits entrepreneurs, notamment des femmes, à lancer et à développer des microentreprises afin d'augmenter leurs revenus. La stratégie MicroStart permettra de : a) renforcer les capacités d'au moins cinq organisations non gouvernementales (ONG) locales en leur donnant les moyens d'octroyer des microcrédits à des entrepreneurs économiquement actifs; b) renforcer les capacités des prestataires de services techniques locaux; et c) contribuer à faire connaître aux niveaux local et mondial l'utilité des microcrédits dans le cadre de l'initiative MicroStart du PNUD.

27. Développement social et modes de subsistance durables. Compte tenu de la faible proportion des Bahreïnites par rapport à la main-d'oeuvre totale, il n'est pas étonnant que de nombreuses familles sollicitent une assistance directe auprès des pouvoirs publics dans le cadre du Programme d'assistance sociale et/ou auprès des organisations philanthropiques privées. Les initiatives de développement social de Bahreïn font depuis des décennies figure d'exemples dans la région et ont permis au pays d'afficher d'excellents indicateurs du développement humain. Le Gouvernement a demandé au PNUD de l'aider à procéder à une évaluation de ce secteur et à mettre au point une stratégie globale de développement social pour le prochain millénaire. Cette stratégie vise à : a) élargir la portée des programmes sociaux publics; b) faire en sorte que ces programmes favorisent la création d'emplois; c) améliorer l'efficacité des services sociaux; et d) renforcer le partenariat entre les prestataires de services sociaux publics et privés (organismes à but lucratif et non lucratif). La stratégie de développement social sera liée au programme de microcrédit appuyé par le PNUD et visera à renforcer la participation des femmes.

28. Les femmes et les modes de subsistance durables. L'intégration des femmes au monde du travail figure en bonne place dans les programmes publics en matière d'emploi. Les femmes ne représentent que 34 % de la main-d'oeuvre employée dans le secteur public et seulement 13,3 % des employés du secteur privé. La mise en valeur des potentialités féminines favorisera la croissance économique durable,

renforcera l'objectif du pays visant à accroître la proportion de Bahreïnites dans la main-d'oeuvre totale et aura des effets positifs sur le développement. Les priorités que s'est fixé le Ministère du travail et des affaires sociales, à savoir doter les femmes des compétences nécessaires à leur intégration à la vie active et modifier les attitudes sociales et familiales vis-à-vis du rôle des femmes, sont tout à fait conformes à la démarche du PNUD concernant les questions liées aux disparités entre les sexes.

C. Protection et régénération de l'environnement

29. Ce domaine d'action prioritaire mettra l'accent sur la collaboration entre le Gouvernement et le PNUD pour atteindre les objectifs fixés par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, notamment le programme Action 21, en renforçant les capacités du pays à gérer ses ressources naturelles dans le cadre du développement humain durable. Le PNUD apportera son appui à la Direction de l'environnement, qui vient d'être créée au sein du Ministère de l'habitat, des collectivités locales et de l'environnement, en jouant le rôle de catalyseur dans la conception, le suivi et l'exécution des stratégies et politiques dans le domaine de l'environnement.

30. Gestion de la zone côtière. L'assistance technique du PNUD sera axée sur les programmes de formation pour le renforcement des capacités, la consolidation des institutions ainsi que le suivi et l'évaluation des activités de gestion des zones côtières. Bahreïn étant un petit État insulaire en développement, ses zones côtières constituent un atout de premier plan pour son économie. C'est pourquoi le Gouvernement a largement appuyé la mise en place d'un système intégré de gestion de la zone côtière comme moyen le plus efficace de gérer l'environnement marin. Le PNUD collaborera avec le Gouvernement pour définir de nouvelles méthodes de gestion écologiquement rationnelles de ces activités en mettant l'accent sur les politiques à long terme, la législation et les études dans le cadre d'un plan d'action national pour la gestion des zones côtières.

31. Préservation de la diversité biologique. La diversité biologique exceptionnellement riche de Bahreïn est menacée par le développement des établissements humains et la dégradation de la biomasse du fait de la pollution et de l'érosion des terrains de parcours et des bassins versants. Bahreïn a ratifié la Convention sur la diversité biologique et est également partie à la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine. Bahreïn espère bénéficier du Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial destiné à appuyer les activités des ONG locales et des organisations communautaires et envisage de coopérer avec les pays voisins à la gestion des itinéraires des oiseaux migrateurs. Le PNUD fournira une assistance pour le renforcement des capacités et la sensibilisation de l'opinion publique.

32. Conservation des ressources en eau. Le PNUD aidera le pays à élaborer une politique de conservation de l'eau et de protection des nappes souterraines contre les concentrations en sel dissous et la surexploitation. La viabilité des activités économiques urbaines et rurales, la santé, le tourisme, la préservation des terres et la diversité biologique dépendent pour une grande part de la disponibilité de sources durables d'approvisionnement en eau pour les générations futures. Le Gouvernement déploie des efforts inlassables pour

limiter la consommation d'eau et utiliser des eaux recyclées pour l'arrosage des jardins municipaux et des haies ainsi que pour la production fourragère. On étudie actuellement la possibilité d'alimenter les nappes avec de l'eau traitée tout en procédant à la vérification du réseau de distribution pour limiter les fuites. Par ailleurs, un système de tarification a été mis en place pour restreindre la demande des ménages. Les experts du PNUD fourniront des conseils techniques pour l'élaboration des politiques de gestion de l'eau et contribueront à la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement.

33. Conservation de l'énergie et combustibles fossiles. Même si Bahreïn est un grand producteur de combustibles fossiles, il entend néanmoins favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie et sa conservation conformément aux obligations générales que lui impose la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les interventions appuyées par le PNUD porteront notamment sur la réduction de la pollution et de la combustion en torchère des gaz, l'amélioration de la gestion des déchets urbains et l'encouragement du recours aux sources d'énergie renouvelables. Le PNUD participera également à la mise au point d'une législation et de directives visant à favoriser l'utilisation rationnelle de l'électricité pour les besoins industriels et domestiques.

34. Questions écologiques mondiales. Bahreïn a ratifié en 1989 la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone ainsi que le Protocole de Montréal, et fut le premier pays de la région du Golfe à adhérer à ces initiatives mondiales. Grâce à l'assistance du PNUD et du Programme des Nations Unies pour l'environnement, il a mis au point un programme national relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone, qui a été approuvé en 1996 par le Comité exécutif du Protocole de Montréal. Ce programme s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement durable du Gouvernement qui vise à réduire et à contrôler l'utilisation, pour la réfrigération et l'air conditionné, de substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Le PNUD participera à la mise en oeuvre de cette initiative grâce à des programmes de formation, de renforcement des institutions et de sensibilisation du public, et à la mise en place d'un programme de gestion du halon. Les projets d'investissement liés à ce dernier programme seront mis au point et réalisés dans le cadre d'un partenariat entre le Gouvernement, le secteur privé et le PNUD.

IV. MODALITÉS DE GESTION

35. Le premier cadre de coopération sera géré conjointement par le Ministère des affaires étrangères et le bureau de pays du PNUD. Des réunions mensuelles sont prévues entre le PNUD, le Ministère des affaires étrangères et le Ministère des finances et de l'économie nationale. Ces derniers seront chargés d'examiner les demandes de projet ainsi que les programmes et projets en cours d'exécution.

36. Tous les programmes continueront d'être exécutés par des entités nationales tout en mettant à profit les compétences techniques des institutions spécialisées des Nations Unies, des services de gestion du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et du bureau de pays du PNUD.

37. Le suivi et l'évaluation du programme seront renforcés par : a) des examens tripartites périodiques avec les partenaires concernés; b) des réunions annuelles consacrées à l'examen détaillé des programmes et, le cas échéant, à des évaluations approfondies; c) des visites périodiques de suivi effectuées par le bureau de pays du PNUD et les organismes publics concernés; et d) le système de suivi des programmes du bureau de pays du PNUD.

38. Étant donné que Bahreïn est un pays contributeur net, la plupart des activités de développement faisant l'objet d'une coopération de l'ONU et du PNUD sont financées au moyen de ressources à des fins spéciales, en l'occurrence selon les arrangements relatifs à la participation aux coûts. On veillera à poursuivre les efforts de mobilisation des ressources en prenant les mesures suivantes : a) augmentation de la part du Gouvernement dans la participation aux coûts; b) participation aux coûts et cofinancement de la part d'autres entités, notamment le secteur privé; et c) utilisation des ressources à des fins spéciales du PNUD, en recourant notamment à la modalité de coopération technique entre pays en développement, aux ressources du programme régional et aux fonds d'affectation spéciale.

Annexe

TABLEAU DES OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR BAHREÏN
 (1998-2001)

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Source | Montant | Remarques |
|---|---------------------|---|
| RESSOURCES DE BASE DU PNUD | | |
| Montant estimatif du report | — | |
| MCARB 1.1.1 | — | |
| MCARB 1.1.2 | — | |
| Autres ressources | 357 | Report des ressources spéciales du programme |
| AEPP/AST | — | |
| Total partiel | 357 ^a | |
| RESSOURCES AUTRES QUE LES RESSOURCES DE BASE | | |
| Montant estimatif du report des ressources au titre de la participation aux coûts | (103) | Le montant indiqué correspond aux contributions impayées au titre de la participation aux coûts |
| Participation aux coûts du Gouvernement | 8 000 | |
| Fonds pour le développement durable | 1 500 | Protocole de Montréal |
| Participation aux coûts de tierces parties | 2 000 | AGFUND et FADES |
| Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds | — | |
| Total partiel | 11 397 | |
| TOTAL GÉNÉRAL | 11 754 ^a | |

^a Non compris les MCARB 1.1.2. qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

Abréviations : AEPP = appui à l'élaboration des politiques et programmes; AST = appui aux services techniques; MCARB = montants cibles pour l'allocation des ressources de base; FADES = Fonds arabe de développement économique et social; AGFUND = Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies
